

## La prime d'activité au 1er trimestre 2024





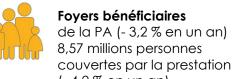
sur le **Caf.fr** 

n° 29 – juin 2024

Au 1er trimestre 2024, les montants de prime d'activité (PA) versés atteignent près de 2,37 milliards d'euros, en recul de 6,3 % sur un an. Cette baisse s'explique par la diminution simultanée de 3,2 % du montant moyen versé ainsi que du nombre de foyers bénéficiaires.

Découvrez le **Zoom** de ce trimestre consacré aux bénéficiaires de la prime d'activité qui perçoivent le RSA en page 6.

4,45 millions

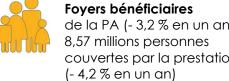


2,37 milliards



euros





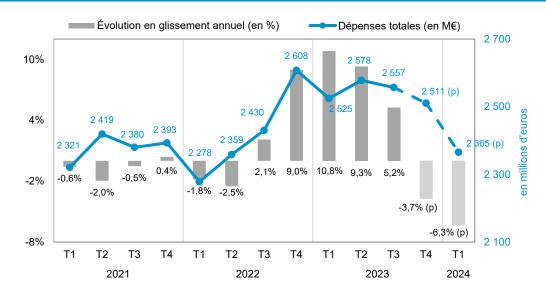
Les dépenses de prime d'activité au titre des droits du 1er trimestre 2024 sont estimées à 2,37 milliards d'euros, diminuant de 6,3 % par rapport au même trimestre de l'année précédente (évolution en « glissement annuel »). Cette évolution confirme la baisse observée au cours du dernier trimestre 2023 (graphique 1). En cumul sur un an, les dépenses atteignent 10,01 milliards d'euros.

Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité baisse de 3,2 % par rapport au même trimestre de l'année précédente. Les effectifs sont estimés à 4,45 millions de foyers en moyenne au 1er trimestre 2024, soit 150 000 de moins qu'au 1er trimestre 2023 et 95 000 de moins qu'au dernier trimestre 2023 (graphique 2). En comptabilisant les conjoints, les enfants et autres personnes à charge dans le foyer, la prime d'activité concerne 8,57 millions de personnes au 1er trimestre 2024.

Le montant mensuel moyen par foyer est estimé à 177 euros au 1er trimestre 2024, en baisse de 6 euros par rapport au 1er trimestre 2023 (soit - 3,2 %, graphique 3).

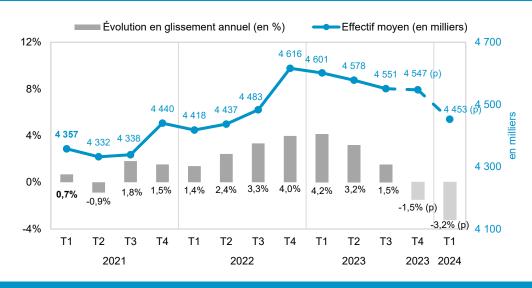


## Graphique 1 – Dépenses de prime d'activité au titre du trimestre de droit



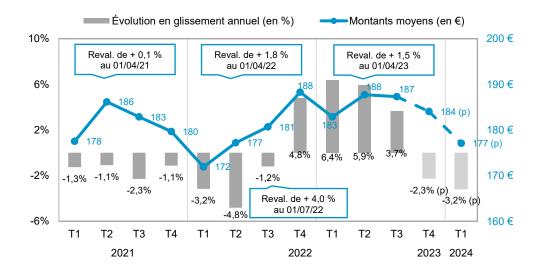
lecture: Note de Les dépenses de prime d'activité passent de 2321 à 2 278 millions d'euros entre le 1er trimestre 2021 et le 1er trimestre 2022, correspondant à une évolution en glissement annuel de - 1,8 %.

Graphique 2 – Nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité en moyenne sur le trimestre



Note de lecture: Le nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité passe de 4 357 à 4 418 milliers entre le 1er trimestre 2021 et le 1er trimestre 2022, correspondant à une évolution en glissement annuel de + 1,4 %.

Graphique 3 – Montant mensuel de la prime d'activité en moyenne sur le trimestre



Note de lecture :
Le montant mensuel moyen de prime d'activité versé passe de 178 à 172 euros entre le 1er trimestre 2021 et le 1er trimestre 2022, correspondant à une évolution en glissement annuel de - 3,2 %.

L'année 2022 a été marquée par une forte croissance des dépenses de prime d'activité. Les bénéficiaires comme les montants moyens ont augmenté, sous l'effet conjoint des revalorisations exceptionnelles de juillet 2022 et d'une conjoncture favorable du marché du travail.

En 2023, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité connaît une diminution continue, qui s'accélère au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Parallèlement, les dépenses sont en recul, particulièrement au 1<sup>er</sup> trimestre, où la saisonnalité de la prestation amplifie l'effet à la baisse<sup>1</sup>.

# **Profil des bénéficiaires** de la prime d'activité au 1<sup>er</sup> trimestre 2024



21 % sont des familles monoparentales, dont 90 % sont des femmes



46 % sont âgés de moins de 35 ans 11 % sont âgés de 55 ans et plus



5 % perçoivent la majoration pour parent isolé

Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité, ainsi que les dépenses associées sont en baisse entre le 1er trimestre 2023 et le 1er trimestre 2024 pour toutes les **configurations familiales** (tableau 1). Ce sont les couples avec enfant(s) qui contribuent le plus à la baisse des dépenses (1,9 point sur les 6,3 % de diminution), en lien avec le recul des bénéficiaires de cette configuration familiale (-7,8 % contre -3,2 % pour l'ensemble) et les montants moyens versés parmi les plus élevés (237 euros contre 177 euros pour l'ensemble). Contrairement aux trimestres précédents, les dépenses de prime d'activité versées aux familles monoparentales diminuent (-1,1 %), leur nombre étant en recul ce trimestre (-1,2 %) et leur montant moyen en baisse (-2,7 %).

Sur une plus longue période, les hommes seuls et les familles monoparentales bénéficiaires de la prime d'activité connaissent une évolution plus dynamique que l'ensemble, même si elle tend à ralentir. À l'opposé, la baisse du nombre de bénéficiaires en couple se poursuit et semble même s'accélérer au 1er trimestre 2024 (graphique 4).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Les droits des premiers trimestres sont calculés sur les déclarations de ressources des allocataires de fin d'année et intègrent ainsi des primes (13ème mois et autres gratifications...). Cela a pour conséquence l'exclusion de la prestation de certains bénéficiaires ou la baisse du montant de prime d'activité versée.



## Tableau 1 – Bénéficiaires, dépenses et montants moyens de la prime d'activité estimés au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, selon les caractéristiques des foyers

<b>&gt;&gt;&gt;</b>	Bénéficiaires (moyenne trimestrielle)				Montants moyens		Dépenses (total trimestriel)		
Estimations au 1 <sup>er</sup> trimestre 2024	Bénéficiaires (en milliers)	Part (en %)	Évolution annuelle (en %)	Évolution trimestrielle (en %)	Montants moyens (en €)	Évolution annuelle (en %)	Dépenses (en M€)	Évolution annuelle (en %)	Contribution à la croissance <sup>(2)</sup> (en point)
Ensemble	4 453	100,0	-3,2	-2,1	177	-3,2	2 365	-6,3	-6,3
France métropolitaine	4 281	96,2	-3,4	-2,1	176	-3,2	2 262	-6,5	-6,2
Départements d'outre-mer	171	3,8	0,2	-0,7	201	-2,4	104	-2,2	-0,1
Configuration familiale(1) et sexe									
Hommes seuls	1 259	28,3	-1,8	-1,1	132	-4,6	497	-6,3	-1,3
Femmes seules	1 253	28,1	-2,1	-1,5	137	-4,4	516	-6,5	-1,4
Personnes seules avec enfant(s)	937	21,0	-1,2	-1,6	241	-2,7	678	-3,9	-1,1
Couples sans enfant	241	5,4	-8,6	-4,3	182	-0,8	131	-9,4	-0,5
Couples avec enfant(s)	762	17,1	-7,8	-4,4	237	-0,6	543	-8,3	-1,9
Âge du responsable dossier									
<25 ans	779	17,5	-1,3	2,5	146	-4,9	342	-6,1	-0,9
25-34 ans	1 290	29,0	-6,0	-3,5	162	-3,7	627	-9,5	-2,6
35-44 ans	1 050	23,6	-2,4	-2,6	199	-2,6	626	-5,0	-1,3
45-54 ans	845	19,0	-4,2	-3,4	199	-2,4	505	-6,5	-1,4
≥ 55 ans	488	11,0	1,5	-1,6	180	-2,7	264	-1,3	-0,1
Prestation perçue									
dont majoration pour isolement	216	4,8	-1,4	0,1	296	-2,3	192	-3,7	-0,3
dont au moins une bonification	4 100	92,1	-3,7	-2,4	179	-3,5	2 199	-7,0	-6,6
dont cumul prime d'activité/RSA	402	9,0	-1,5	-3,5	177	0,4	213	-1,1	-0,1

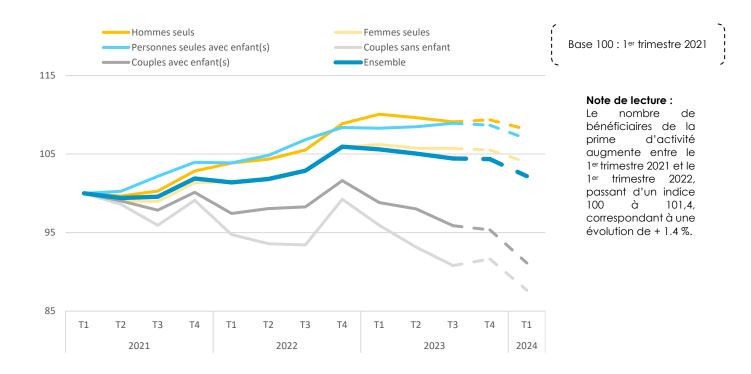
Source: Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER. Champ: Caf - France entière.

- (1) La notion d'enfant est définie ici comme la présence d'un enfant ou d'une autre personne à charge au sens de la prime d'activité.
- (2) Les dépenses de prime d'activité diminuent de 6,3 % entre le 1er trimestre 2023 et le 1er trimestre 2024 : les dépenses relatives à la Métropole contribuent à hauteur de 6,2 points à cette croissance et celles des Dom à hauteur de 0,1 point.

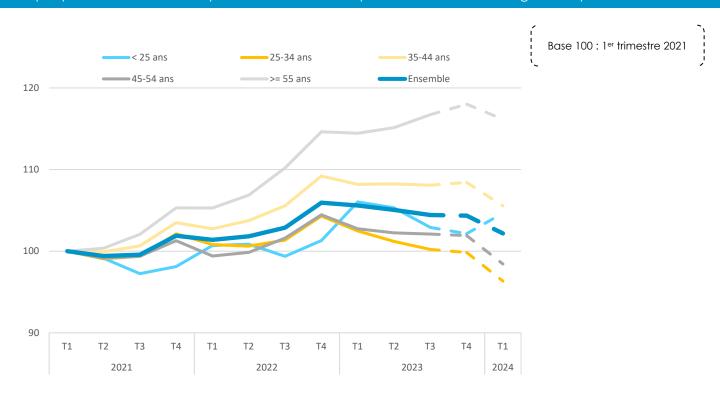
Le recul du nombre de bénéficiaires et des dépenses de prime d'activité concerne toutes les **classes d'âge**, excepté les foyers dont le responsable du dossier est âgé de 55 ans et plus, dont les effectifs progressent. Ce sont les bénéficiaires âgés entre 25 et 34 ans qui contribuent le plus à la baisse des dépenses (- 2,6 points sur les -6,3 %), les effectifs de cette tranche d'âge diminuant de façon plus marquée (- 6,0 % contre - 3,2 % pour l'ensemble). Les 55 ans et plus ont, quant à eux, une contribution négative aux dépenses limitée (- 0,1 point), la baisse de leur montant moyen étant compensée par la hausse du nombre de foyers de cette tranche d'âge (+ 1,5 % en un an), confirmant la tendance observée depuis 2021 (graphique 5).

Le nombre de bénéficiaires ayant au moins une **bonification** (environ 9 foyers sur 10) connait une évolution proche de l'ensemble des bénéficiaires (respectivement - 3,7 % et - 3,2 %). Ceux qui perçoivent une **majoration pour isolement** (environ 5 %) diminuent, quant à eux, de façon plus modérée (- 1,4 %). Les bénéficiaires **cumulant le RSA et la prime d'activité** baissent de 1,5 % sur un an, sachant que le montant moyen de prime qu'ils perçoivent est relativement stable entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

## Graphique 4 – Évolution des foyers bénéficiaires de la prime d'activité selon leur configuration familiale



Graphique 5 – Évolution des foyers bénéficiaires de la prime d'activité selon l'âge du responsable du dossier



(p) T4 2023 et T1 2024 : données provisoires (estimations). **Source :** Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER. **Champ :** Caf - France entière ; ce champ représente 97,0 % des bénéficiaires tous régimes en 2023. Base 100 : 1er trimestre 2021.



## Zoom sur les bénéficiaires cumulant RSA et prime d'activité



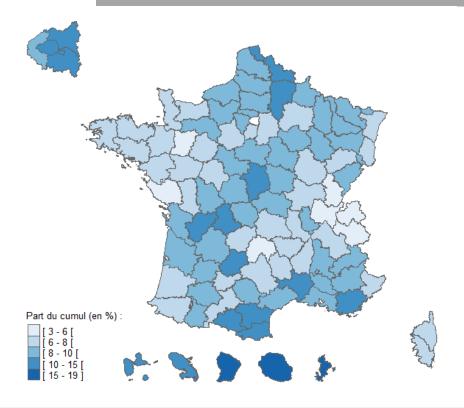
Les bénéficiaires de la prime d'activité peuvent également percevoir le revenu de solidarité active (RSA), sous certaines conditions et s'ils en font la demande. Environ 400 000 foyers cumulent la prime d'activité et le RSA au 3ème trimestre 2023, ce qui représente 8,8 % des bénéficiaires de la prime d'activité. Ils perçoivent des montants de prestations inférieurs en moyenne à ceux de l'ensemble des bénéficiaires : 181 euros de prime d'activité (contre 187 euros pour l'ensemble des bénéficiaires de la prime d'activité) et 421 euros de RSA (contre 536 euros pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA).

La proportion des bénéficiaires de la prime d'activité cumulant les deux prestations est plus élevée dans les départements d'Outre-mer (18,6 % à la Réunion, 15,6 % en Guyane, 15,3 % à Mayotte, 15,0 % en Guadeloupe et 14,5 % en Martinique), ainsi qu'en Ariège (14,6 %, carte). Au contraire, elle est beaucoup plus modérée dans les départements de la Vendée (3,4 %), la Mayenne (4,4 %), le Cantal (5,3 %), la Haute-Savoie (5,5 %), l'Ain (5,7 %), la Savoie et le Jura (5,9 %), ainsi que la Haute-Loire (6,0 %).

Les bénéficiaires cumulant la prime d'activité et le RSA se distinguent de l'ensemble des bénéficiaires de la prime d'activité par leurs configurations familiales et leur âge (graphique 1). En effet, un tiers des bénéficiaires des deux prestations sont des familles monoparentales (contre 21 % pour l'ensemble des bénéficiaires de la prime d'activité). À l'opposé, les femmes seules sont sous-représentées parmi les bénéficiaires qui cumulent les deux prestations (18 % contre 28 % pour l'ensemble des bénéficiaires). Concernant l'âge du responsable du dossier, les bénéficiaires percevant la prime d'activité sont plus jeunes que ceux cumulant la prime d'activité et le RSA (17 % sont âgés de moins de 25 ans contre 3 %) puisque la plupart des jeunes ne vérifient pas les conditions d'ouverture de droit du RSA.

Enfin, les bénéficiaires qui perçoivent la prime d'activité et le RSA progressent depuis 2021 avec une dynamique proche de celle des bénéficiaires de la prime d'activité (graphique 2).

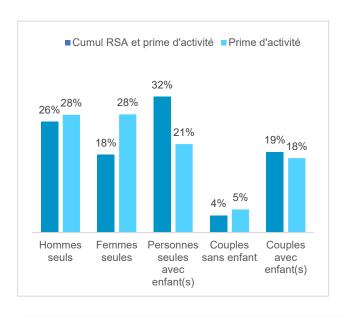
Carte – Part des bénéficiaires de la prime d'activité cumulant la prime d'activité et RSA *(en %)* 

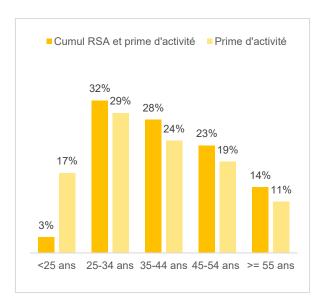


**Source :** Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6). **Champ :** Caf - France entière ; ce champ représente 97,0 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.



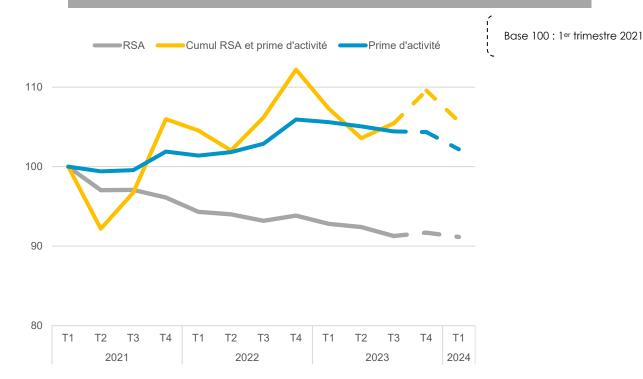
Graphique 1 – Part des foyers bénéficiaires de la prime d'activité selon leur configuration familiale et leur âge, au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 *(en %)* 





**Source :** Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6). **Champ :** Caf - France entière ; ce champ représente 97,0 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.

Graphique 2 – Évolution des foyers bénéficiaires de la prime d'activité, du RSA et cumulant les deux prestations



**Source**: Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6). **Champ**: Caf - France entière; ce champ représente 97,0 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.

Base 100 : 1 er trimestre 2021.

## SOURCE ET MÉTHODOLOGIE



### Présentation de la prime d'activité

La prime d'activité est une aide financière destinée à encourager l'activité professionnelle et soutenir le pouvoir d'achat des foyers à revenu modeste. Elle est versée mensuellement au titre du foyer bénéficiaire et les droits sont révisés chaque trimestre en fonction de la composition et des ressources du foyer.

La prime d'activité est versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) ou les caisses de la Mutualité sociale agricole (MSA). Les données présentées ici concernent uniquement le champ des Caf (représentant environ 96,4 % des dépenses de prime d'activité et 97,0 % des foyers bénéficiaires en 2023).

Le montant de la prime est majoré pour les foyers composés d'une personne vivant seule avec enfant(s) à charge ou à naître pour une durée de 12 mois ou jusqu'aux 3 ans du plus jeune enfant.

Le montant de la prime est augmenté d'une bonification individuelle attribuée pour chaque travailleur au sein du foyer dont les revenus d'activité mensuels dépassent 0,5 Smic.

## Source et méthode d'estimation

Les données statistiques concernant la prime d'activité sont considérées comme définitives 6 mois après la fin du mois de droit étudié, afin de tenir compte des actualisations tardives de dossiers. Pour assurer un suivi conjoncturel de la prestation, des chiffres provisoires sont estimés pour chacun des mois du dernier trimestre t (janvier, février et mars 2024) et pour le dernier mois du trimestre t-1 (décembre 2023), à partir des données mensuelles issues des fichiers statistiques extraits 2 mois après la fin du mois étudié (fichiers Allstat FR2) et des données définitives (fichiers Allstat FR6) observées sur les mois précédents.

La méthode utilisée pour estimer le nombre provisoire de foyers bénéficiaires et les dépenses de prime d'activité d'un mois manquant m consiste à se baser sur les données définitives du mois m-4 (mois de référence) auxquelles est ajoutée la différence observée entre les données du fichier Allstat FR2 du mois m et celles du mois de référence.

Exemple pour un des mois estimés :

**Données estimées** mars 2024 = Données FR6 novembre 2023 + (Données FR2 mars 2024 - Données FR2 novembre 2023)

Cette méthode est appliquée à l'ensemble des indicateurs suivis (sous la référence « données provisoires » marquée par (p)).





#### Indicateurs suivis

- ✓ Le nombre de bénéficiaires (ou d'allocataires) de la prime d'activité correspond au nombre moyen de foyers bénéficiaires observé sur un trimestre¹. La notion de foyer est celle retenue par la Caf pour le calcul des droits à la prime d'activité et couvre le responsable du dossier, son conjoint éventuel, les enfants (qui peuvent avoir jusqu'à 25 ans) ou tout autre personne à charge au sens de cette allocation.
- ✓ Le suivi des montants versés porte sur les dépenses « en mois de droit »² (issues des fichiers statistiques observés avec six mois de recul). Les dépenses en mois de droit correspondent aux dépenses versées au titre des mois considérés du trimestre et intègrent les ajustements tardifs de situations (liés aux retards dans le renvoi d'une déclaration de ressources, aux retards de gestion, à la résorption du stock…), en repositionnant les régularisations intervenues après le mois de droit sur le mois concerné.
- (1) Et non plus au nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre (cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré), comme dans les publications précédentes (jusqu'au n° 25 de 2023).
- (2) Et ne tiennent plus compte du suivi en parallèle des dépenses comptables, comme dans les publications précédentes (jusqu'au n° 25 de 2023).